



MAIRIE DE GARRIGUES

**Arrêté du maire portant délégation de fonctions à Monsieur DE  
DUYTSCHÉ Patrick, 3<sup>ème</sup> Conseiller Municipal Délégué**

Le Maire de Garrigues (Hérault)

**Vu** l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 ;

**Considérant** que Mr DE DUYTSCHÉ Patrick a été élu 3<sup>ème</sup> Conseiller Municipal Délégué ;

**Considérant** la nécessité pour le bon fonctionnement des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du Maire sans signature au bénéfice du 3<sup>ème</sup> Conseiller Municipal Délégué ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1**

A compter du 3 Avril 2026, sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le Maire, Patrick MARY, Il est donné délégation de fonction à Mr DE DUYTSCHÉ Patrick, 3<sup>ème</sup> Conseiller Municipal Délégué pour exercer les attributions suivantes :

Environnement

Suivi, entretien des bâtiments, voirie, espaces verts, éclairage public.

**ARTICLE 2**

Le présent arrêté de délégation ne porte que sur la préparation des dossiers et le suivi des matières déléguées et n'accorde pas de délégation de signature.

**ARTICLE 3**

La Secrétaire de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée :

- Au Préfet
- Au Trésorier Municipal
- Notifié à l'intéressée

Le Maire,  
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Fait à Garrigues,  
Le 03/04/2026

Le Maire,  
Patrick MARY



DE DUYSCHÉ PATRICK